

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 25 octobre 2013 à 20 heures

Date de Convocation : 18 octobre 2013
Date d’Affichage : 18 octobre 2013

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

L’an deux mil treize, le vendredi vingt-cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Emmanuel FONTAINE, Mmes Marie-Jeanne BAILLEUX, Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Maurice BOITELLE	par	Jean FLAMANT
Christophe GOSSEAU	par	François BOBO
Yann MARTIN	par	Emmanuel FONTAINE
Carine KOWALSKI	par	Marie-Jeanne BAILLEUX

Absent(s) :

Didier LEMÉE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 6 septembre 2013.
- 2) Renouvellement de la convention avec la SPA en 2014.
- 3) Adhésion au Syndicat Intercommunal d’Aménagement de l’Oise Aval et de ses Affluents
- 4) Proposition par l’USEDA d’installer une borne de recharge de véhicules électriques (4000 € à charge de la Commune).
- 5) Achat de matériel pour répondre à la charte d’entretien des espaces publics pour la préservation des ressources en eau pour les inclure à la convention d’aide financière avec l’AESN.
- 6) Location du local sis 13 rue du Moutier.
- 7) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2013.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faite, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA EN 2014.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis déjà plusieurs années, la Commune a signé une convention avec la SPA qui permet de déposer sans condition les chiens errants retrouvés dans la commune. Le renouvellement pour l'année 2014 se monte forfaitairement à 788 €.

RENOUELEMENT de la COTISATION APPROUVÉE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'OISE AVAL ET SES AFFLUENTS

Après deux ans de démarches et d'attente concernant le projet d'adhésion à l'ASA de Servais dissout depuis peu, et après une réunion le 14 septembre dernier avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Oise Aval et de ses Affluents, il est possible de solliciter l'adhésion de la Commune sous réserve de l'acceptation de l'ensemble des communes déjà adhérentes, dont St-Gobain, St-Nicolas aux Bois, La Fère et communes riveraines de l'Oise et ses affluents.

Moyennant une adhésion annuelle de la Commune se montant à environ 1 400 €, la structure intercommunale prend en charge l'aménagement et la gestion régulière des cours d'eau traversant le village (le Mesnil, et autres petits rus affluents), soit environ 15 163 mètres linéaires.

Dès acceptation par le Syndicat, des études seront menées pour évaluer les travaux de l'aval vers l'amont (fin 2014) et monter un dossier qui sera présenté à tous les riverains, commune et particuliers propriétaires (2^e semestre 2015). Les propriétaires seront alors amenés à régler une redevance correspondant à 0.35 € le mètre linéaire pour chaque côté.

Les riverains seront informés au préalable de l'évolution des démarches.

DEMANDE d'ADHESION au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'OISE AVAL ET SES AFFLUENTS APPROUVÉE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

4) PROPOSITION PAR L'USEDA D'INSTALLER UNE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (4000 € A CHARGE DE LA COMMUNE).

L'USEDA a adressé un courrier sollicitant les communes susceptibles d'accepter l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques afin de permettre aux automobilistes de voitures électriques ou hybrides de trouver des bornes de recharge réparties sur le domaine public. Cependant, le coût d'installation de ce genre de borne se monterait à 4 000 € à la charge de la Commune.

Etant donné le coût élevé que cela représenterait pour la commune, de la rareté d'utilisation encore de ces véhicules dans le milieu rural, les membres estiment qu'il est encore trop tôt pour installer ce type de matériel, n'ayant pas de certitude du service rendu par rapport au coût et du mode de fonctionnement de ce service.

Ce sujet sera certainement plus d'actualité d'ici quelques années.

CONTRE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) ACHAT DE MATERIEL POUR REpondre A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU POUR LES INCLURE A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC L'AESN.

Monsieur Guy PERNAUT rappelle que la Commune a signé la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation des ressources en eaux et est engagée dans une action volontaire et progressive de mise en place de techniques alternatives de désherbage moins polluantes que les produits phytosanitaires utilisés jusqu'à maintenant.

Il convient de compléter l'équipement de la commune pour répondre au cahier des charges de la Charte et bénéficier des aides financières inhérentes. Outre la balayeuse-désherbeuse acquise avant l'été, d'autres équipements sont nécessaires à l'entretien « plus naturel » des rues, trottoirs et bordures :

- Broyeuse pour produire du paillage destiné aux parterres de plantes vivaces et arbustes mis en place à l'avenir,
- Brosse métallique adaptable sur débroussailleuse,
- Désherbeuse thermique

L'acquisition de l'ensemble de ces matériels représente 8 475,30 € (10 136,46 € TTC) subventionnable à 50%. De même, les formations suivies par les deux employés communaux ainsi que le second adjoint sont subventionnées à hauteur de 80 % HT.

ACQUISITION de MATERIELS COMPLEMENTAIRES APPROUVÉE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) LOCATION DU LOCAL SIS 13 RUE DU MOUTIER.

M. Guy PERNAUT, beau-père de Mme Christelle PERNAUT, ne prend pas part au débat.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commission des Biens Communaux a réexaminé le dossier de location du local « professionnel » situé 13 rue du Moutier et a émis des propositions pour lesquelles Madame Christelle PERNAUT a donné son accord :

- loyer de 200 € mensuel hors charges,
- location à compter du 1er novembre 2013,
- 1er loyer en janvier 2013, les 2 premiers mois à titre gracieux pour compenser les travaux d'aménagement pour son activité,
- loyer bloqué les 3 premières années, révision à partir de la quatrième année,
- la commune ne pourra résilier qu'à partir de la quatrième année.

Monsieur BOBO annonce qu'il attend de la part du notaire de Mme PERNAUT, un projet de bail commercial de 9 ans révisable tous les trois ans. Il sollicite Mme BAILLEUX pour vérifier, dès sa réception les clauses du bail suivant les points évoqués ci-dessus. Cependant, avant toute transaction immobilière, la délibération doit être soumise au contrôle de légalité de la Préfecture.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de l'autoriser à signer le bail commercial selon les conditions exposées ci-dessus.

NOTA : Si le bail ne peut être validé avant le 1^{er} novembre compte-tenu du court délai, la location débutera le 1^{er} décembre 2013 et le premier loyer sera dû le 1^{er} février 2014.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS 3 ABSTENTIONS : Françoise ARMANI, Maurice BOITELLE, Anne PERDU Guy PERNAUT n'ayant pas pris part au vote

7) QUESTIONS DIVERSES.

1/ Monsieur le Maire évoque la présence d'un homme dormant dans sa voiture depuis plusieurs jours à proximité du Rond d'Orléans. Aussitôt mis au courant, et la personne stationnant sur le territoire de Sinceny, Monsieur le Maire a souhaité, avant toute démarche vers les services médicaux et sociaux, prendre contact avec le Maire de Sinceny afin de lui demander son autorisation. Depuis, l'homme a été accueilli par la commune de Sinceny, dans une maison mise à disposition à cet effet et recevra l'aide des services sociaux.

2/ Les travaux d'enfouissement des lignes électriques au centre village sont prévus au 1^{er} trimestre 2014.

3/ Les travaux de réfection du carrelage sous le porche sont presque finis, Monsieur le Maire tient à remercier les personnes qui ont participé : MM. PERNAUT, FLAMANT, BASSO et GOSSEAU ainsi que Monsieur Gilles MUGUET.

BONNE NOTE EST PRISE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à J. FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à F. BOBO

Yann MARTIN,
Pouvoir à E. FONTAINE

Suzanne ROYOLE-DEGIEUX

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,
Pouvoir à M.J. BAILLEUX